

RECRUTEMENT Du 14 au 27 juin 2025

ANIMATEUR·TRICE DE CHANTIER DE BÉNÉVOLES PUBLIC ADULTE (À PARTIR DE 17 ANS)



L'église Saint-Saturnin & l'ASR

La construction de l'église Saint-Saturnin, inscrit au titre des monuments historique, débute en 1580 et s'achève au 18e siècle. Fermée au public depuis 1997, l'église fait l'objet d'importants travaux depuis 2006 dans le but de redonner vie au lieu à travers de nouveaux usages.

Les chantiers de bénévoles de l'église de Chauconin sont organisés par l'Association pour la sauvegarde et la réhabilitation de l'église Saint Saturnin (ASR) et le Groupement REMPART Ile-de-France.

Le chantier est consacré en 2025 à la restauration de la cage d'escalier menant au clocher et des deux petits pièces attenantes : travaux d'enduits au plâtre et de menuiserie.

Modalités du chantier

Effectif de 8 bénévoles.

Public adulte (à partir de 17 ans), français et internationaux.

Le groupe est logé dans les communs du château à proximité.

Le village de Chauconin-Neufmontiers (77) se situe près de Meaux. Un jour de préparation est compté.

Missions

En équipe avec l'animateur·trice technique, l'animateur·trice pédagogique aura pour missions :

- Encadrement du groupe de bénévoles sur les temps de chantier et sur la vie collective
- Organisation de la vie collective (planning, courses, repas, tâches quotidiennes...)
- Organisation et participation aux activités et sorties
- Favoriser l'intégration de chacun·e et les échanges entre les participant·es
- Application d'une démarche écologique dans tous les aspects du chantier
- Prise de photographies et rédaction d'un compte-rendu à l'issue du chantier

Profil

- Intérêt pour le patrimoine, les techniques de restauration, l'animation et l'éducation populaire
- Expérience en chantier de bénévoles ou expérience en animation
- Formations à l'animation avec REMPART (stage péda et/ou stage MH) peut être un plus
- Permis B peut être un plus
- Plus de 18 ans

Rémunération

Rémunération sur facture (auto-entreprises)

ou

Rémunération brute forfaitaire correspondant à l'indice 260, Groupe B, de la Convention collective de l'animation. La base brute effective est de 1 891,39 € pour 151,40 heures par mois. Soit environ 800 € net pour 15 jours.

Forfait de prise en charge des frais de transport.

CONTACT :

Lucile CIAPONI

coordinationgrif@rempart.com

06 80 33 57 27



Groupement
REMPART
Ile-de-France